



AVIS DE PUBLICITÉ PRÉALABLE

Occupation temporaire du domaine public maritime à caractère économique

Activité de petite restauration de vente à emporter

Commune de SAINT-MALO – Port de plaisance des Sablons

La société Bretagne Plaisance, société exploitante des ports de plaisance de Saint-Malo est l'autorité compétente pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence en vue de délivrer des AOT (autorisation d'occupation temporaire) générant une exploitation économique par l'occupation ou l'utilisation du domaine public maritime.

Bretagne Plaisance a l'ambition de faire du port des Sablons un lieu encore plus animé qu'aujourd'hui, et, à cet effet, lancera prochainement un programme de modernisation de ses infrastructures et de développement de ses activités.

1- Objet de l'appel à candidatures :

La présente mise en concurrence a pour objet la sélection de candidats en vue de la délivrance d'une AOT à caractère économique sur le domaine public maritime pour y installer une activité de petite restauration à emporter sur le périmètre de la concession du port de plaisance des Sablons à Saint-Malo (se référer au plan de situation annexé au cahier des charges), de manière temporaire en fonction de l'activité événementielle et saisonnière du port de plaisance.

2- Nature de la procédure :

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public l'appel à candidature lancé par la société Bretagne Plaisance. L'objectif est d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés par un tel titre d'occupation du domaine public, en application de l'article L2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

3- Caractéristiques de l'occupation :

Exploitation d'une activité de petite restauration à emporter sur le port de plaisance des Sablons.

Surface mise à disposition : à déterminer en fonction de l'offre du candidat

4- Durée de l'AOT :

L'autorisation sera délivrée :

- Pour l'année 2025, soit de la date de signature de la convention au 31/12/2025
- Sur des périodes à définir (jours/semaine/mois)

Cette autorisation d'occupation temporaire est précaire et révocable, conformément à l'article L.2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

5- Constitution et modalités du dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera constitué des pièces suivantes :

- Le présent avis de publicité
- Le cahier des charges de la consultation à signer
- Le dossier technique à compléter

Ce dossier est :

- à retirer au bureau du port des Sablons, terre-plein Sud (lundi au vendredi 9h/12h et 14h/ 17h30)
- ou à solliciter par mail à l'adresse suivante
lucile.grosmaître@bretagne.plaisance.bzh
- téléchargeable sur le site internet de Bretagne Plaisance : bretagne.plaisance.bzh

Les candidats devront retourner à l'appui de leur candidature les documents suivants :

- Le cahier des charges de la consultation signé
- Le dossier technique complété et signé
- Les documents prévus dans le cahier des charges

6- Etude des candidatures :

L'étude des dossiers de candidature entrainera une sélection de candidats qui pourraient être auditionnés si besoin.

7- Montant de la redevance :

Les candidats se référeront au cahier des charges pour obtenir le détail de calcul de la redevance.

La consommation des fluides sera, le cas échéant, facturée en sus de la redevance.

8- Critères de sélection des candidats :

- 1/ Qualité de l'offre proposée, pertinence des produits proposés, périodes d'occupations envisagées (40%)
- 2/ Qualité professionnelle du projet au regard de l'expérience et des références du candidat (30%)
- 3/ Qualité environnementale : provenance des produits, gestion des déchets, consommables... (15%)
- 4/ Qualité esthétique du projet (15%)

9- Date limite de remise des dossiers de candidature :

Le dossier de candidature devra être transmis **avant le 2 Juin 2025, 17h00** sous enveloppe cachetée avec la mention « CONSULTATION OCCUPATION DPM SABLONS – NE PAS OUVRIR » :

- par remise directe au bureau du port des Sablons aux horaires suivants : 9h/12h et 14h /17h, contre attestation.
- ou adressé par lettre recommandée avec accusé réception, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Société Bretagne Plaisance
Port de plaisance des Sablons
Terre-plein Sud
35400 SAINT-MALO

10-Supports de diffusion du présent avis :

Le présent avis, le règlement complet de la consultation et ses annexes sont consultables sur :

- Le site internet de Bretagne Plaisance : bretagne.plaisance.bzh
- Panneau d'affichage du port des Sablons.

11-Questions des candidats :

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats sont invités à faire part de leur demande à l'adresse suivante : lucile.grosmaitre@bretagne.plaisance.bzh